

PLAN D'AFFECTATION DES ZONES

ECHELLE 1:5000

ENQUETE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE

1ère enquête publique par perception dans la Feuille officielle (FO) n° 46 du 15 novembre 2024
2ème enquête publique par perception dans la Feuille officielle (FO) n° 47 du 15 novembre 2024

Adapté par le Conseil communal d'Urs.

Le/La Syndic/-que Le/La Secrétaire

Approuvé par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME).

Le/La Conseiller/-ère d'Etat, Directeur/-trice

Septembre 2025

2025 (FO 3000-2025-01)

urbaplan

LEGENDE

ZONE D'AFFECTATION

ZONES A BÂTIR
zone de centre I
zone de centre II
zone de centre Moosel I
zone de centre Moosel II
zone résidentielle à faible densité I
zone résidentielle à faible densité II
zone résidentielle à moyenne densité I
zone résidentielle à moyenne densité II
zone d'activités
zone d'intérêt général I
zone d'intérêt général II
zone libre

ZC I
ZC II
ZCM I
ZCM II
ZRF I
ZRF II
ZRM I
ZRM II
ZACT
ZIG I
ZIG II
ZL

AUTRES ZONES
zone agricole
aire forestière
domaine ferroviaire

ELEMENTS SUPERPOSES

PERIMETRES SUPERPOSES

plan d'aménagement de détail approuvé
plan d'aménagement de détail obligatoire
prescriptions particulières
périmètre archéologique
périmètre d'habitat à maintenir / périmètre au titre de l'art. 33 OAT
périmètre de protection de la nature

PHM
PPN

SECTEURS SUPERPOSES

secteurs de dangers naturels liés aux instabilités
danger moyen
danger faible
danger indicatif
secteurs de dangers naturels liés à l'eau
danger élevé
danger moyen
danger faible
danger résiduel
danger indicatif
espace réservé aux eaux

ELEMENTS PROTEGES SUPERPOSES

bien culturel mis sous protection: catégorie 1, 2 et 3
chemin historique selon inventaire IVS
catégorie 1
catégorie 2
arbre et alignement d'arbres isolés
lignes
murs en pierres sèches
talus secs
chemins creux
prairies et pâturages secs

AUTRES ELEMENTS SUPERPOSES

bâtiment non soumis à l'indice d'utilisation (selon l'art. 80 al. 5 RELATC)
site pollué (aire d'exploitation, site de stockage, installation de fil)
constatation de la nature forestière effectuée / limites de constructions particulières

INFORMATIONS INDICATIVES

parcelles bâties
zone "S" de protection des eaux souterraines législative
zone "S" de protection des eaux souterraines préventive (S1, S2, S3)
cours d'eau à ciel ouvert
cours d'eau sous tuyau (tracé indicatif)
ligne à haute tension
bâtiment cadastre
limite de la commune